

# PPA

## C'est mon Projet Personnalisé d'Accompagnement

Toutes les personnes accompagnées ont un projet personnalisé d'accompagnement



J'ai le droit de participer pour créer mon projet de vie  
C'est un droit mais pas une obligation



Mais c'est MON projet.  
C'est bien que je donne mon avis



Le PPA se fait au bout de 6 mois quand on arrive dans un établissement



On le complète ou le modifie tous les ans

## Il y a 6 étapes pour faire un PPA

### 01 Le recueil d'informations

C'est le chef de service ou mon référent qui s'en occupe  
Cela veut dire qu'il va me poser des questions.



C'est important que je comprenne. On peut utiliser des images ou du Facile Lire et à Comprendre

J'ai le droit de refuser de répondre à certaines questions si cela me gêne

Le chef de service ou le référent va aussi interroger les professionnels qui m'accompagnent et mes proches (par exemple ma famille ou mon tuteur)

### 02 Analyse de la situation

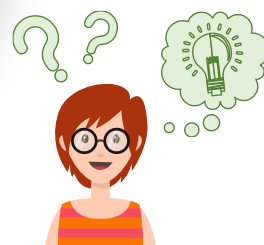
Le chef de service ou le référent va réfléchir à toutes les informations qu'il a reçues



### 03 Réflexion

Le chef de service ou mon référent va m'encourager à participer à mon PPA

Cela veut dire réfléchir à ce que je souhaite pour ma vie



### 04 Décision



Je participe aussi à la décision. C'est-à-dire, par exemple, aux objectifs que je me fixe, aux ateliers que je vais suivre ou aux progrès que je veux faire.

### 05 Ecriture

Ensemble on va écrire mon projet et le signer



### 06 Evaluation



Régulièrement je rencontre mon référent ou le chef de service pour vérifier que tout se passe bien

Si cela correspond à ce qu'on a écrit ensemble

J'ai le droit de me tromper et de prendre plus de temps

Mon projet peut évoluer ou changer sans attendre l'année prochaine.